

REGLEMENT GENERAL DU JEU-CONCOURS
« Jeu-concours Facebook et Twitter #EspritHandball - Caisse d'Epargne »

Article 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

BPCE, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 155 742 320 € avec RCS Paris N° 493 455 042 et dont le siège social est situé au 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13, organe central des Caisse d'Epargne et des Banque Populaire, agissant en son nom et pour son compte et au bénéfice du réseau des Caisse d'Epargne, organise, dans le cadre de la tournée phénomenale du Championnat du Monde de Handball, un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat du 6 septembre 2016 12h00 au dimanche 9 octobre 2016 minuit intitulé « **Jeu-concours Facebook et Twitter #EspritHandball - Caisse d'Epargne** ».

Article 2 - QUI PEUT PARTICIPER

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure résidant en France, cliente ou non Caisse d'Epargne, salariée ou non du Groupe BPCE.

La participation à ce jeu-concours est gratuite et sans obligation d'achat, de souscription ou d'adhésion aux contrats, produits et services offerts par la Caisse d'Epargne à sa clientèle.

Cependant, les personnels de la Direction Communication Image et Sponsoring Caisse d'Epargne, de l'agence WEB Stratégies et de l'agence Mister Bing Bang ayant collaboré à la réalisation du jeu-concours ne peuvent participer au jeu-concours.

Pour participer les mineurs devront être munis d'une autorisation écrite de leurs parents ou représentants légaux, communicables à la première demande de la Société Organisatrice. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander cette autorisation et de disqualifier tout participant en l'absence de celle-ci.

Article 3 - COMMENT PARTICIPER

La participation au jeu-concours peut s'effectuer de deux manières différentes :

Via la tournée phénomenale :

En janvier prochain, la France accueillera le 25e Championnat du Monde de Handball Masculin. Pour promouvoir l'évènement, une grande tournée est organisée du 6 septembre au 1^{er} octobre 2016 dans 8 villes hôtes :

mardi 6 et mercredi 7 septembre à **Brest**, Place de la Liberté
vendredi 9 et samedi 10 septembre à **Nantes**, Parc des Chantiers
mardi 13 et mercredi 14 septembre à **Rouen**, Esplanade du Kindarena
vendredi 16 et samedi 17 septembre à **Paris**, Parvis de l'Hôtel de Ville
mardi 20 et mercredi 21 septembre à **Lille**, Place de la République
vendredi 23 et samedi 24 septembre à **Metz**, Place de la République
mardi 27 et mercredi 28 septembre à **Albertville**, Place de l'Hôtel de Ville
vendredi 30 septembre et samedi 1er octobre à **Montpellier**, Place de la Comédie
(Mardi de 14h-19h et mercredi de 10h-19h / Vendredi de 14h-19h et samedi de 10h-19h)

Le participant doit se rendre sous la tente Caisse d'Epargne mise en place pour l'occasion où il sera invité à partager sa passion pour les Bleus en créant un message de soutien à l'Equipe de France de Handball sous forme d'un selfie animé (gif). De nombreux accessoires seront mis à sa disposition pour l'aider à réaliser la meilleure mise en scène. Pour réaliser le selfie animé, le participant sera filmé par la Caisse d'Epargne via une tablette sur laquelle il devra renseigner son adresse mail à l'issue de la prise de vue.

Le participant réalisera alors, seul ou accompagné, son selfie animé à l'issue de duquel sera produit un fichier GIF animé. Le fichier GIF réalisé sera ensuite envoyé sur son adresse mail. **Pour valider sa participation au jeu-concours, le participant devra partager le fichier GIF sur les réseaux**

sociaux Facebook ou Twitter accompagné du #EspritHandball, en accès public. Sa participation ne pourra être prise en compte que sous réserve du respect de ces conditions.

Via l'application sur www.facebook.com/EspritHandball :

En se connectant sur son compte Facebook, le participant peut aussi participer au jeu grâce à une application hébergée sur la page Facebook www.facebook.com/EspritHandball. Le participant réalise donc lui-même le fichier GIF animé, seul ou accompagné grâce à l'application. Pour participer au jeu-concours il doit partager ce fichier sur les réseaux sociaux Facebook **ou** Twitter accompagné du #EspritHandball, en accès public. Sa participation ne pourra être prise en compte que sous réserve du respect de ces conditions.

Le participant peut jouer 24h sur 24, 7 jours sur 7, en se connectant la page Facebook www.facebook.com/EspritHandball via un navigateur Internet standard.

Durée du jeu-concours : Période du mardi 6 Septembre 2016 12h00 au dimanche 9 Octobre 2016 minuit

La responsabilité de la société organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même de l'Internet ou de l'application ; dans ces cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

La participation au jeu-concours est limitée à une adresse électronique par personne. Une même personne physique ne pourra en aucun cas participer avec différentes adresses électroniques. La participation est strictement nominative et le participant ne peut, en aucun cas, jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants.

La personne ci-après dénommé « participant » sera la personne ayant fourni les informations personnelles : ici l'adresse email. Par conséquent, seul le dénommé participant pourra bénéficier des lots. Par ailleurs, dans le cadre d'une participation multiple (selfie réalisé avec plusieurs personnes) le participant certifie expressément avoir obtenu l'autorisation de ses accompagnateurs et leur accord au présent règlement du « Jeu-concours Facebook et Twitter #EspritHandball - Caisse d'Epargne ». Le selfie réalisé dans le cadre d'une participation multiple ne peut être utilisé que par 1 seul participant. Le dénommé participant est la personne titulaire du mail donné à la fin de l'animation. Par conséquent un accompagnateur peut participer plusieurs fois mais ne pourra prétendre aux lots.

Article 4 - DOTATIONS ET MODES DE SELECTION DES GAGNANTS

Différentes dotations et modes de sélection des gagnants sont possibles :

4-1 Dotations liées à la participation via la tournée Phénoménale :

4-1/1 A l'issue de la période de jeu (à partir du 10 octobre), de façon indépendante dans les huit villes hôtes et sur l'ensemble des participants de cette ville, un jury composé de représentants de la Caisse d'Epargne et ses partenaires désignera les 4 meilleurs selfies.

Les auteurs des 4 meilleurs selfies gagneront, chacun, une invitation (constituée de 2 places en tribune catégorie 2) pour assister à un match du Championnat du Monde de Handball 2017 dans la ville de sa participation. Soit au total, huit places distribuées par ville.

Les dates et nombre de places par match sont détaillés ci-dessous :

DATE	LIEU	MATCH	HORAIRE	Nbre invitation	valeur unitaire de l'invitation
Sam. 21 janv	ALBERVILLE	1/8 FINALE	16H00	2	150 €
Dim.22 janv	ALBERVILLE	1/8 FINALE	16H00	2	150 €
Dim.22 janv	BREST	COUPE PRESIDENTS	14H00	4	38 €
Dim.22 janv	BREST	COUPE PRESIDENTS	16H00		
Sam. 21 janv	LILLE	1/8 FINALE	18H00	2	150 €
Dim.22 janv	LILLE	1/8 FINALE	16H00	2	150 €
Sam. 14 janv	METZ	MATCHS DE POULE	17H45	2	68 €
Sam. 14 janv	METZ	MATCHS DE POULE	20H45	2	48 €
Sam. 21 janv	MONTPELLIER	1/8 FINALE	20H45	2	150 €
Dim.22 janv	MONTPELLIER	1/8 FINALE	20H45	2	150 €
Sam. 14 janv	NANTES	MATCHS DE POULE	14H45	2	68 €
Sam. 14 janv	NANTES	MATCHS DE POULE	17H45	2	78 €
Dim.15 janv	PARIS	MATCHS DE POULE	14H45	2	48 €
Dim.15 janv	PARIS	MATCHS DE POULE	17H45	2	68 €
Dim.15 janv	ROUEN	MATCHS DE POULE	17H45	2	48 €
Dim.15 janv	ROUEN	MATCHS DE POULE	20H45	2	68 €

Les emplacements des places pour chaque match seront à définir selon les contraintes de la salle.

4-1/2 Pour chaque ville hôte, à l'issue de la période de jeu, et de façon indépendante dans les huit villes hôtes, un tirage au sort sera effectué parmi les participants. Ce tirage au sort exclut les auteurs des 4 meilleurs selfies qui auront gagné une invitation pour assister au match de Championnat du monde de Handball 2017 dans leur ville de participation. Par ville, **cinq** d'entre eux remporteront un **maillot de l'équipe de France de Handball** d'une valeur unitaire de 69 € TTC, soit un total 40 maillots distribués.

4-2 Dotations liées à la participation via l'application www.facebook.com/EspritHandball

A l'issue de la période de jeu, un tirage au sort sera effectué sur l'ensemble des participants ayant participé via l'application sur www.facebook.com/EspritHandball et n'ayant pas pris part à l'animation proposée lors de la tournée Phénoménale dans les huit villes hôtes. Ce tirage au sort désignera cinq vainqueurs qui remporteront chacun un maillot de l'équipe de France d'une valeur unitaire de 69 € TTC. Soit 5 maillots au total pour ce mode de participation

4-3 Dotation toutes participations confondues

À l'issue de la période de jeu, tous les participants Tournée Phénoménale et Application seront évalués par un jury, composé de représentant du Comité d'Organisation France Handball 2017, de la Fédération Française de Handball et de la Caisse d'Epargne qui désignera le meilleur selfie animé. Le gagnant remportera une invitation VIP (Place en tribune VIP et accès cocktail - valable pour 2 personnes) pour le match d'ouverture du Championnat du Monde de Handball 2017, France – Brésil, le 11 janvier 2017 à 20h45 à l'Accor Hotels Arena de Paris. Invitation d'une valeur de 780€ TTC

Dans les trois cas précités, les frais de transport et d'hébergement sont à la charge des gagnants.

Les prix sont incessibles et ne pourront être échangés sous forme de contrepartie en numéraire. Ils devront être acceptés tels quels. Le gagnant sera prévenu individuellement, par tout moyen à la disposition de la Société Organisatrice.

La liste des gagnants sera publiée sur @**EspritHandball** et **www.facebook.com/EspritHandball** au plus tard le jeudi 10 novembre 2016. Les gagnants seront contactés par mail au plus tard le jeudi 10 novembre 2016.

La liste des gagnants sera déposée chez la SCP SIMONIN LE MAREC GUERRIER– 54, rue Taitbout – 75009 Paris, Huissiers de Justice, dépositaire du règlement.

Tout gagnant n'ayant pas pu être contacté ou ne s'étant pas manifesté dans les deux jours suivants le jour où il a été contacté et où on lui a informé être gagnant, afin de recevoir son gain, ne sera plus autorisé à le réclamer. Et dans ce cas le lot ne sera pas attribué.

L'envoi du gain auprès du gagnant sera effectué :

- Pour les maillots de Handball : dans un délai d'un mois après le tirage au sort, dans la limite des stocks disponible de Central Hand FFHandball Si les stocks disponibles ne permettent pas de délivrer le lot, il sera remplacé par un lot de substitution de valeur équivalente.
- Pour les places de match : 10 jours avant la date du match (billet électronique envoyé à l'adresse mail fournie du gagnant)

Article 5 - RESPONSABILITES

Le gagnant s'engage à dégager de toute responsabilité BPCE, ses agences de publicité et de promotion, les partenaires de la promotion, leurs employés ou représentants, de tout dommage qu'il pourrait subir en liaison avec l'acceptation du lot gagné.

Ainsi, le gagnant déclare être informé et accepter expressément que BPCE ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre), de tout incident survenu à l'occasion de la participation au présent jeu-concours et de ses suites. BPCE décline toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait être causé au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain.

En aucun cas BPCE ne saurait être tenue pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration liée à ces données. BPCE ne pourrait être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison que ce soit, ou lui arrivait illisible ou impossible à traiter.

BPCE ne saurait être tenue responsable dans le cas d'éventuelles grèves, retards des services d'expédition des dotations ne permettant pas au gagnant d'en profiter pleinement. BPCE n'assume aucune responsabilité quant à l'état de livraison et/ou en cas de vols des dotations acheminées par voie postale.

La responsabilité de la Société organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même de l'Internet, dans ces cas, les participants et gagnants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

BPCE se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Il est précisé que Facebook et Twitter ne sont en aucun cas associés ou partenaires du jeu-concours. Leurs responsabilités ne pourront être engagées.

Article 6 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées exclusivement à la société organisatrice, et à ses partenaires, ainsi qu'à toutes sociétés et/ou personnes intervenant dans le cadre du présent jeu-concours. Les données collectées à cette fin sont

obligatoires pour participer au jeu-concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu-concours ne pourront pas participer aux tirages au sort.

Tout participant au jeu-concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : BPCE - Direction Communication Image et Sponsoring Caisses d'Epargne, Jeu-concours « Jeu-concours Facebook et Twitter #EspritHandball - Caisse d'Epargne » 50 avenue Pierre Mendès France 75201 PARIS cedex 13. Les participants ont la possibilité de s'opposer, sans frais, à ce que les données personnelles les concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale par la Caisse d'Epargne, par BPCE, ses filiales directes et indirectes ou par ses partenaires commerciaux, en adressant un courrier à l'adresse ci-avant. Les frais d'envoi de ce courrier leur seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande.

Article 7 – UTILISATION DES PHOTOS REALISEES PAR LES PARTICIPANTS

Les participants et accompagnateurs autorisent expressément BPCE et ses partenaires à reproduire et à publier, à titre gratuit, sous quelque forme que ce soit et auprès de tout public, à des fins commerciales, publicitaires ou de relations publiques, de presse, **le selfie animé réalisé**, tout compte rendu rédactionnel ou publi-rédactionnel de tout type liés au présent jeu concours pendant une durée de 24 mois, les déclarations écrites ou verbales relatives à ce gain, ainsi que leurs identités, à savoir l'initiale leurs noms, leurs prénoms et leurs lieux d'habitation (commune) ainsi que leurs photos. Les participants et accompagnateurs autorisent expressément la Société Organisatrice d'utiliser, à titre publicitaire leurs images (fixes ou animées), ainsi que leurs voix, sans que cela ne donne lieu à une rémunération quelconque autre que l'attribution du lot au participant. Les gifs animés ou images fixes auront vocation à être réutilisés dans le cadre d'une vidéo de soutien à l'Equipe de France de Handball qui sera diffusée, lors des matchs du Championnat du Monde de Handball 2017, dans les salles, sur le site Caisse d'Epargne et sur les réseaux sociaux via Esprit Handball.

Cette autorisation est valable pendant 24 mois à compter de l'annonce des gagnants. Elle n'ouvre droit, dans les conditions susvisées, à aucun droit ni contrepartie financière au profit des participants et accompagnateurs, autre que la remise de leurs lots pour les gagnants.

Chaque participant s'interdit formellement de publier ou de partager dans le cadre du présent jeu toute photographie empruntant ou utilisant tout élément protégé par des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment une marque) appartenant à des tiers dont il n'aurait pas obtenu l'autorisation préalable et certaine.

Aucun élément visuel portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers, ne doit figurer sur la création. Si les photographies représentent d'autres personnes, les participants doivent obtenir l'autorisation écrite de ces personnes et s'assurer qu'elles ont plus de 18 ans.

Les photographies ne doivent pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, injurieux, pornographique, raciste, xénophobe, choquant, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs ainsi que tout élément dénigrant ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale.

Aucune cigarette, boisson alcoolisée, ou autre produit prohibé ne devra être visible. Les créations évoquant une situation de risque pour le participant ou toute autre personne seront systématiquement refusées. Un contrôle a posteriori sera effectué sur l'ensemble des gifs envoyés.

Article 8 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation totale du présent règlement, disponible à l'adresse suivante www.facebook.com/EspritHandball,

Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. BPCE se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

Article 9 - RESERVE

BPCE ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Par conséquent, tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par BPCE sous contrôle de l'huissier de justice dépositaire du règlement du jeu-concours et après son avis ; sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

BPCE se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Article 10 - REGLEMENT

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP SIMONIN LE MAREC GUERRIER, huissiers de justice, 54 Rue Taitbout - 75009 PARIS, à laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre. Il peut être consulté librement sur simple demande à la SCP Simonin, Le Marec et Guerrier.

Le règlement sera par ailleurs adressé gratuitement à toute personne sur simple demande faite à BPCE - Direction Communication Image et Sponsoring Caisses d'Epargne Jeu-concours « Jeu-concours Facebook et Twitter #EspritHandball - Caisse d'Epargne » – 50 avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13.

Le règlement du jeu sera aussi accessible sur la page Facebook du jeu : www.facebook.com/EspritHandball.

Article 11 - FRAUDE

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code pénal.

Toute participation au jeu-concours à l'aide de création de comptes multiples sera inéligible.

Article 12 - LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté relative à l'interprétation, l'exécution, de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux Tribunaux compétents de Paris.